

montent et baissent. Afin que la culture soit profitable il faut que le cultivateur ait un marché d'accès facile et qu'il vende ses produits à un prix raisonnable; autrement il ne tient pas à cultiver de produits pour l'exportation. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, nous ne sommes jamais certains du marché canadien. Lorsque l'île du Prince-Edouard a une abondante récolte de pommes de terre, même sur une petite étendue de terrain, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont généralement une aussi bonne récolte; et bien que la Nouvelle-Ecosse ne produise pas suffisamment de pommes de terre pour son propre usage, si nous avons dans l'île du Prince-Edouard une très grosse récolte, il nous est facile d'encombrer le marché de la province voisine, et le prix descend si bas que le cultivateur n'a aucun profit de sa récolte.

M. EDWARDS: Quelle est la production annuelle de la pomme de terre dans les trois Provinces maritimes?

M. HUGHES: Même dans les circonstances actuelles, lorsque le cultivateur ne voit pas beaucoup d'avantages à cultiver la pomme de terre, nous pouvons aisément récolter 250 boisseaux à l'acre. Dans le comté d'Aroostook, dans l'Etat du Maine, où l'on porte une attention spéciale à la culture de la pomme de terre, le rendement est de 275 boisseaux à l'acre.

M. EDWARDS: Quelle est la production totale de l'île du Prince-Edouard?

M. HUGHES: Je ne pourrais pas donner le chiffre de la production totale, mais je crois que la récolte de 1912 a dépassé 7,000,000 de boisseaux sur environ 30,000 acres. Cette production pourrait être facilement doublée ou triplée. Sur les 70 acres du comté d'Aroostook, la production a été d'environ 18,000,000 de boisseaux. Si nous avions un marché un peu profitable, nous pourrions facilement produire 20,000,000 de boisseaux de pommes de terre dans l'île du Prince-Edouard.

Je signalerai un avantage spécial que le cultivateur a dans la culture de la pomme de terre. On dit que la culture persistante du blé épuise le sol; et pour cette raison on a appelé quelquefois cette culture la ruine du sol. La culture de la pomme de terre ou d'autres légumes ne peut jamais épuiser le sol, parce qu'elle oblige de le labourer et cultiver profondément tous les ans si l'on veut avoir un bon rendement. Après une bonne récolte de pommes de terre dans n'importe quel terrain, vous pouvez cultiver ce que vous désirez, particulièrement le trèfle, qui est une culture très profitable,

[M. J. J. Hughes.]

parce qu'elle permet aux cultivateurs de nourrir ses bestiaux et d'enrichir le sol tout à la fois. Aucune partie de l'île du Prince-Edouard n'est éloignée de la mer, et l'on peut obtenir pour presque rien de l'engrais de poisson qui est très riche pour la culture de la pomme de terre. Nous avons aussi l'avantage d'avoir un sol friable avec un drainage naturel, un climat frais—pas de grandes chaleurs ni de froids extrêmes—ce qui constitue les meilleures conditions pour la culture de la pomme de terre, mais le cultivateur ne peut pas cultiver ce tubercule en grande quantité, bien que le sol et le climat y soient particulièrement propres, parce que le marché qui lui serait convenable lui est fermé. L'honorable député de Red-Deer (M. Clark) a dit que l'on devait attribuer ce fait à la diminution de notre population. Je n'en ai aucun doute moi-même, parce que plus les cultivateurs seront propères, plus ils aimeront à rester aux champs. L'honorable député de Northumberland (M. Loggie) a proposé un amendement, qui est présentement soumis au comité—un amendement qui me paraît des plus raisonnables. Il demande simplement que nous enlevions le droit sur la pomme de terre des Etats-Unis dès que de leur côté ils auront fait disparaître l'interdiction de la pomme de terre canadienne. Je répète—et je crois pouvoir en donner la preuve à tous les membres de ce comité—que le droit sur la pomme de terre des Etats-Unis n'est pas et ne peut pas être d'aucun avantage appréciable pour le cultivateur canadien, dans les circonstances actuelles.

M. SEXSMITH: Pourquoi alors le gouvernement libéral a-t-il élevé le droit de 15 à 20 cents par boisseaux?

M. HUGHES: La raison en est, je suppose, qu'à cette époque les Etats-Unis imposaient un droit de 25 cents par boisseau sur la pomme de terre canadienne, ce qui était réellement un droit prohibitif; et si nous ne pouvions pas avoir la réciprocité commerciale nous pouvions du moins avoir la réciprocité de tarif. Aujourd'hui, les conditions sont complètement changées. Les Etats-Unis n'imposent plus qu'un droit de 10 p. 100 sur la pomme de terre canadienne, un droit réellement peu élevé. Dans le traité de réciprocité on nous offrait l'admission en franchise de la pomme de terre. Une offre de ce genre ne sera jamais renouvelée aux cultivateurs du Canada.

M. SEXSMITH: Vous admettez que le droit bénéficiait aux cultivateurs de cette époque.

M. HUGHES: Non, je ne l'admets pas.